



Fort-de-France, le 21 mars 2024

Le Président

À

Madame le Maire, Monsieur le Maire  
Madame la Présidente, Monsieur le Président

N/Réf. : JP/JJA/ME/SR/MB/43342  
Pôle : Carrières - Retraite  
Service : Carrières – Instances Paritaires  
Affaire suivie par : Mylène EUPHROSINE  
Mail : [carriere@cdg-martinique.fr](mailto:carriere@cdg-martinique.fr)

**Objet : Promotion Interne 2024**

Pièces jointes : Annexe 1 : Liste des grades ouverts à la promotion interne  
Annexe 2 : Récapitulatif des conditions d'accès à la promotion interne  
Annexe 3 : Modalités d'inscription  
Annexe 4 : Calendrier de la Promotion Interne 2024

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,  
Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en place au titre de l'année 2024, de la promotion interne pour les grades dont vous trouverez ci-joint la liste, ainsi que le nombre de postes ouverts.

Afin de permettre à vos services de constituer les dossiers d'inscription, je vous apporte les précisions suivantes :

- **Retrait des dossiers d'inscription : du 5 avril au 28 juin 2024.**

Les dossiers sont à télécharger sur le site internet du Centre de Gestion de la Martinique, selon les modalités suivantes :

Le nouveau site internet du CDG MARTINIQUE sera en ligne prochainement. En raison de cette période de transition avec notre site actuel , nous vous prions de trouver ci-dessous les moyens d'accès aux dossiers de promotion interne 2024 :

Accès actuel :

- Rendez-vous sur notre site actuel [www.cdg-martinique.fr](http://www.cdg-martinique.fr)
- Cliquez sur l'espace "Vous êtes employeur"
- Connectez-vous en utilisant votre code d'accès et votre identifiant.

Accès futur :

- Lorsque notre nouveau site sera en ligne,
- Accédez directement à la page dédiée aux promotions internes : [www.cdg-martinique.fr/promotion-interne-2024](http://www.cdg-martinique.fr/promotion-interne-2024)

*Aucun dossier ne sera délivré par voie postale, courriel ou fax.*

- **Date limite de dépôt de dossiers : le 28 juin 2024 à 10h30 (heure limite).** *Aucun dossier posté ou déposé après cette date, ne sera accepté.*

Les dossiers des agents que vous souhaitez proposer au titre de la promotion interne, pourront être adressés au Centre de Gestion de la Martinique, jusqu'au 28 juin 2024 comme suit :

- Par voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- A l'accueil du Centre de Gestion de la Martinique aux heures d'ouverture de bureau , à l'exception du 28 juin où l'heure limite est fixée à 10h30.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que la période d'inscription devra être scrupuleusement respectée. **Aucune dérogation ne pourra être acceptée.**

Dans le souci d'accompagner vos équipes dans la constitution des dossiers de candidats que vous souhaitez proposer, une séance d'information en visioconférence le vendredi 5 avril 2024 à 9h sera proposée aux responsables et gestionnaires RH de votre collectivité.

Je vous rappelle que dans le cadre de la promotion interne, les **attestations de formation de professionnalisation sont obligatoires.**

Afin que les agents de vos collectivités ne soient pas pénalisés, j'invite votre service de formation à vérifier que les agents proposés aient bien effectué leur obligation de formation.

Je reste à votre disposition pour toutes informations utiles et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Justin PAMPHILE

